

Conseil de Communauté – lundi 29 février 2016

## PROCES VERBAL

---

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le onze février deux mil seize, se sont réunis à la Maison de la Pêche à Clémont, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

**Conseillers titulaires :** Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Sylvie GIBOINT et Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN.

**Conseillers suppléants :** 0

**Conseillers titulaires absents :** 13 - Mesdames Anne CASSIER, Martine MALLET, Fabienne CHOLLET, Claudine RUZE et Messieurs Jean CASSIER, Jean-Pierre ENGUERRAND, Charles GAMBS, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Béraud de VOGÜE, Hervé de POMYERS.

**Pouvoirs :** 8 - Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LETOURNEAU, Monsieur Jean CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Madame Fabienne CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Lionel POINTARD, Monsieur Joël COULON donne pouvoir à Madame Sylvie GIBOINT, Monsieur Gérard CHALINE donne pouvoir à Monsieur Gilbert ETIEVE et Monsieur Béraud DE VOGÜE donne pouvoir à Monsieur Lucien RAFFESTIN.

---

### Ouverture de séance ;

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Clémont pour son accueil.

#### 1. Approbation du procès-verbal du 8 février 2016 ;

Après avoir rappelé les différents sujets abordés à l'occasion du Conseil de Communauté du 8 février 2016, le Président propose d'approuver le procès-verbal de ce conseil.

Le procès-verbal n'appellant ni remarque, ni observation, est donc adopté à l'unanimité.

#### 2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Monsieur MARDESSON rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Madame RENIER est désignée secrétaire de séance.

#### 3. ENVIRONNEMENT : Admission en non-valeurs

Le Président expose les faits.

Le Centre des Finances Publiques a présenté à la CDC une demande d'admission en non valeurs relatives à la REOM pour un montant de 284.00 € à imputer sur le compte 6541.

Monsieur MARDESSON propose d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté, **décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : D'ACCEPTER** cette admission en non-valeurs relative à la REOM d'un montant de 284.00 € à imputer sur le compte 6541.

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

#### 4. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Débat d’Orientations Budgétaires 2016

Monsieur MARDESSON retrace le contexte législatif et réglementaire du Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) à savoir,

*Le débat d’orientations budgétaires est une disposition législative prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, à l’article L2312-1. Il doit permettre d’informer les élus sur la situation économique et financière de la CDC afin d’éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.*

*Plus précisément, il a pour objet de préparer l’examen du budget en donnant aux membres de l’organe délibérant les informations qui leur permettront d’exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l’occasion du vote du budget. Une note explicative de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres de l’assemblée délibérante en vue du débat d’orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.*

*L’article 93 de loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) modifie, entre autre l’article L 2312-1 du CGCT, lequel précise désormais que le débat doit également porter sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l’évolution et les caractéristiques de l’endettement de la collectivité.*

Puis, le Président fait un point sur les 3 axes principaux de la loi de finances 2016

- La poursuite de la réduction du déficit public avec un 3,3 % du PIB en 2016 (3,8 % en 2015) ;
- Une baisse des dépenses publiques de 55,8 % à 55,1 % du PIB ;
- Une stabilisation de la dette publique à 96,5 % contre 96,3 % du PIB en 2015

L’effort budgétaire de réduction des dépenses publiques des collectivités territoriales se poursuit en 2016 avec une nouvelle réduction des dotations de 3,67 milliards d’euros (1,5 M € en 2014, 3,7 M € en 2015) pour un total de 12,5 M € à l’horizon 2017. Cette baisse des dotations accompagne la réforme de la DGF dont la mise en œuvre est programmée pour 2017.

L’enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) augmente de 220 millions d’euros pour atteindre 1 milliard d’euros (780 M € en 2015).

Pour conclure, il résume que la loi de finances 2016 entraîne une réduction des dotations de l’Etat aux collectivités territoriales et l’augmentation du FPIC. Ce qui se traduit pour la Communauté de Communes par une réduction de 15 000 € environ au titre de la première disposition et une charge supplémentaire de 60 300 € au titre du FPIC si l’on conserve la répartition actuelle soit au total un manque à gagner de 75 000 € dont il va falloir tenir compte pour établir le budget.

Monsieur MARDESSON présente ensuite l’évolution de la situation financière de la CDC de 2011 à 2015.

##### ***Pour le budget principal,***

**Les charges à caractère général ont très fortement augmenté sur l’ensemble de la période 2011-2015.**

Cette hausse, essentiellement à compter de 2014 est due à la reprise des charges de gestion de la Maison de l’Emploi et à la réalisation d’études (Schéma Directeur Eau Potable, schéma de mutualisation, études de faisabilité d’espaces de santé).

**Les Charges de personnel ont augmenté de 56 % sur la même période.** En effet, à compter de 2012, la CDC a étoffé son personnel avec l’embauche d’une animatrice RAM et d’une secrétaire/gestionnaire.

En 2014, la Direction de la CDC a changé au mois de mars. Pour autant, le traitement de l’ancienne Directrice des Services a couru jusque fin juin.

**Les charges de fonctionnement sont impactées également depuis l’exercice 2012 par le versement d’une contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales** qui augmente lourdement d’année en année. La CDC a fait le choix du régime dérogatoire libre dans lequel elle prend en charge 40 % (au lieu de 20 %) du montant du FPIC territorial.

FPIC	2012	2013	2014	2015
Montant	10 220 €	23 592 €	46 980 €	81 488 €

**Les autres charges de gestion courante** regroupent les dépenses liées au financement du fonctionnement de notre Office de Tourisme (118 000 € en 2015) et du Syndicat mixte de l’Etang du Puits et du Canal de la Sauldre (8 000 € en

2015) et auxquelles s'ajoutent à partir de 2011, des dépenses pour le financement des actions inscrites à la taxe de séjour et des points d'information tourisme.

**Les charges financières sont en baisse de 20 % sur la période.** Elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts relatifs à la Maison de l'Emploi et aux travaux d'aménagement des Sentes verte et bleue.

**Globalement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 72 % sur la période de 2011 à 2015. Cette augmentation est à mettre au crédit de la montée en charge des activités de la CDC, notamment sur le RAM, la Maison de l'Emploi et les actions touristiques menées sur le territoire.**

**Les recettes ont progressé de 30 % sur la période 2011-2015.** Elles suivent partiellement la montée en charge des activités de la CDC avec notamment :

- la perception de la taxe de séjour ;
- des subventions de fonctionnement de la CAF et de la MSA pour le RAM ;
- des loyers de la Maison de l'Emploi.
- l'augmentation des recettes fiscales (avec une multiplication par 2 des taux des taxes en 2015)

Le Président rappelle l'évolution de la fiscalité et plus particulièrement celle de 2014 à 2015 avec la première augmentation des impôts pour la CDC.

Evolution du Produit de la fiscalité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Impôts et taxes	171 012 €	146 425 €	118 757 €	132 427 €	133 299 €	255 102 €
CVAE			13 048 €	13 769 €	14 559 €	16 248 €
FNGIR			18 120 €	18 800 €	19 126 €	19 126 €
Taxe de Séjour	/	19 085 €	30 371 €	31 490 €	29 157 €	23 958 €

Il rappelle également la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des subventions CAF et MSA ;

Evolution de la Dotation d'Intercommunalité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation d'Intercommunalité	138 294 €	136 612 €	152 534 €	162 039 €	147 329 €	130 277 €
Subventions CAF/MSA	/	/	15 953 €	40 224 €	41 508 €	43 043 €

Ainsi que l'augmentation des produits des services ;

Evolution des Produits des Services	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Loyers MDE	58 291 €	60 037 €	63 768 €	66 653 €	68 285 €	60 707 €
Garantie jeunes						8 415 €
Location salles et bureaux						7 215 €
Régie bateaux électriques	/	/	4 398 €	5 082 €	3 931 €	2 947 €

Et enfin la réduction des charges de personnel dans les engagements 2016 :

- Traitements chargés : 98 570 € (145 687 € en 2015)
- Assurance risques statutaires 2016 : 7 136 €
- Assurance risques statutaires 2015 (6 mois) : 3 550 €
- CNAS : 1 600 €
- Cout global des charges de personnel 2016 (chapitre 012) : 110 856 €

Monsieur MARDESSON détaille ensuite la partie investissement et insiste sur le non remboursement du FCTVA dans le cadre des sentes Verte et Bleue ce qui représente une perte d'environ 65 000 € pour la communauté de communes.

## ***Pour le budget Ordures Ménagères***

### **En section de fonctionnement, il est constaté pour les dépenses :**

- une diminution des « charges à caractère général » avec la renégociation des prix en 2013 lors du renouvellement du marché de déchèterie soit – 6 % entre 2012 et 2015.
- une augmentation des « charges de personnel » avec le recrutement en 2012 d'un responsable environnement et d'un ambassadeur de tri en 2015 ainsi que le passage d'un poste de gestionnaire à temps plein sur le budget OM en 2015.
- une augmentation des « autres charges de gestion courante » depuis 2013 avec la mise en place de la REOM en 2012 et par conséquent des premières annulations sur exercices antérieurs depuis 2013.

### **En section de fonctionnement, il est constaté pour les recettes :**

- une augmentation au chapitre « Vente de produits » car depuis 2012 passage à la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Avant la CDC était à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et les recettes figuraient au chapitre 73 « impôts et taxes ».
- une augmentation des « Dotations et subventions », due à l'augmentation des soutiens liés au tri depuis 2012.
- une augmentation des « Autres produits de gestion courante », correspondant au rachat des matières premières avec une fluctuation suivant les tonnages collectés et le cours des matières premières.

### **Les dépenses d'investissement portent sur :**

- Les « Immobilisations corporelles » correspondant chaque année à l'achat de bacs ainsi que l'achat de colonnes à verre et papier en 2011 et l'achat de matériel informatique en 2014.
- Les « emprunts et dettes » en 2014 et 2015 suite à l'emprunt contracté pour les travaux de mise aux normes du quai de transfert.
- Les « Opérations » correspondant aux travaux de mise aux normes du quai de transfert.

**Les recettes d'investissement portent essentiellement sur** les amortissements, les dotations et l'emprunt réalisé en 2014 pour les travaux du quai de transfert

Suite à cette présentation qui n'appelle ni remarque, ni observation, le Président donne la parole à Monsieur TABOURNEL, Vice-président de la Commission Finances et Administration Générale pour la présentation des orientations 2016.

Madame RENIER revient sur le FCTVA pour les Sentes Verte et Bleue et demande des précisions notamment sur un possible contentieux.

Monsieur MARDESSON indique en réponse à Madame RENIER que le dossier a été transmis à Maître Sylvestre afin qu'il étudie les possibilités de recours auprès du tribunal administratif pour obtenir ce remboursement.

Suite à cette intervention, Monsieur TABOURNEL commence la présentation des orientations 2016 par la section d'investissement du Budget principal.

Trois projets d'investissement sont pressentis : l'achat d'un véhicule pour le RAM, la création d'un site internet et l'installation de trois bornes de rechargement pour véhicules électriques.

Toutefois, au vu des chiffres présentés il convient de hiérarchiser les priorités d'investissement. Les membres du conseil s'accordent sur l'acquisition du véhicule pour le RAM ainsi que l'installation des bornes de rechargement. Par contre la création du site internet pose question.

Madame RENIER s'interroge sur la création du site internet dans la mesure où la CDC va voir ses compétences évoluer. Il est donc difficile à l'heure actuelle de connaître réellement les besoins en cette matière. Selon elle il sera primordial que le site internet soit évolutif dans l'ensemble de son contenu, de sa forme ...

François GRESSET suggère d'attendre compte tenu de l'évolution des technologies internet.

Les membres du conseil décident de reporter la création du site internet et donc de ne pas inscrire cet investissement sur le budget 2016.

Suite à cet échange, Monsieur MARDESSON insiste sur les investissements à venir et plus particulièrement sur le déploiement de la fibre optique qui va engendrer des coûts importants pour la Communauté de Communes.

Monsieur TABOURNEL précise que pour s'engager la CDC doit signer une convention avec le Syndicat « Touraine Cher Numérique » et que le montant des investissements est estimé à 1 300 000 € pour le territoire intercommunal. Il soulève la question du montant d'investissement et comment le financer, la CDC devra-t-elle emprunter la totalité de cette somme ou non...

Madame RENIER exprime son souhait de s'engager pour ne pas subir un calendrier de déploiement pénalisant pour le territoire et son attrait économique.

Monsieur DUBOIN est d'accord pour engager la CDC sur ce projet mais émet des prescriptions. Il souhaite connaître précisément le schéma de déploiement du réseau fibre sur le territoire Sauldre et Sologne avant l'éventuelle signature de ladite convention.

Madame RENIER souhaiterait obtenir ces précisions d'ici le vote du budget prévu début avril.

Monsieur ETIEVE reste perplexe quant à la desserte des petites communes telle que Méry-ès-Bois qui n'apparaissait pas comme desservi lors des premières présentations.

Monsieur TABOURNEL clarifie ce point, il s'agit de toutes les communes couvertes par le haut débit et non de tous les foyers.

Monsieur MARDESSON adressera un courrier à Touraine Cher Numérique pour confirmer l'engagement de la CDC et obtenir les informations demandées à savoir, un état précis des lieux desservis pour chaque commune et les montants d'investissement.

Suite à cet échange, Monsieur TABOURNEL poursuit la présentation des orientations budgétaires sur le budget principal en section de fonctionnement.

Il rappelle les dépenses obligatoires incompressibles et les charges optionnelles sur lesquelles il convient d'échanger.

Concernant la répartition du FPIC, Monsieur TABOURNEL interroge les membres du conseil sur le pourcentage de répartition qui est à l'heure actuelle de 40% pour la CDC.

Il explique qu'il est possible de réduire par exemple à 20 % ou 30 % la participation de la CDC mais cela aura un fort impact sur les budgets communaux.

Il est ensuite abordé le sujet des subventions accordées à l'office de tourisme, au syndicat d'initiatives de Blancafort et aux points info des communes de la Chapelle d'Angillon, Brinon sur Sauldre et Argent sur Sauldre.

Monsieur MARDESSON souligne l'effort fait par l'office de tourisme tant d'un point de vue budgétaire qu'organisationnel.

Madame RENIER insiste sur les compétences de chacun. Le rôle de l'office de tourisme est de promouvoir le territoire intercommunal et non pas de développer la culture qui reste du ressort des communes.

Monsieur GRESSET propose de revoir la subvention attribuée à l'office de 118 000 à 110 000 € et de réduire la subvention taxe de séjour de 14 000 à 10 000 €.

Monsieur ROUARD trouve que 110 000 € reste très correct et qu'il est important pour la CDC de ne pas abonder la totalité de la demande. Il souligne l'effort de l'office de tourisme notamment sur le festival « l'Embuscade » qui n'aura pas lieu en 2016.

Monsieur TABOURNEL engage le débat sur l'éventuelle augmentation des impôts. Il détaille aux membres du conseil les différentes simulations proposées et les enjeux qui s'en suivent.

En effet, avec une augmentation de 33 % des taux, le budget 2016 serait juste équilibré ce qui ne permettra pas de dégager des réserves pour le financement d'un projet tel que le déploiement du haut débit. Avec une augmentation de 47 % le budget sera à l'équilibre en investissement et en fonctionnement et cela permettra d'obtenir 25 000 € « de réserve » et ainsi de suite.

Monsieur ETIEVE indique qu'il est hors de question de doubler en 2016 les taux d'imposition comme en 2015 car même si les taux restent faibles le calcul des habitants sera différent d'autant plus que les communes ne transfèrent pas de compétence à la CDC.

Il rappelle également que la CDC sera prochainement confrontée à de nouvelles compétences obligatoires telles que le PLU intercommunal, la gestion de l'assainissement et de l'eau ce qui n'engendrera pas de diminution d'impôts pour les communes et augmentera les charges d'investissement pour la CDC.

Madame CHESTIER insiste en ce sens et souligne qu'en 2017 il faudra très certainement revaloriser la REOM.

Madame RENIER revient sur le PLUi. Selon elle il est urgent d'attendre la réalisation du SCOT et l'évolution du périmètre des communautés de communes qui pourrait être un levier financier puisque plus de population donc plus de revenus.

Sur ce problème de l'élargissement du périmètre de la CDC, Monsieur MARDESSON informe les membres du conseil que les communes de Neuvy sur Barangeon et Nançay qui font partie du canton d'Aubigny, ont été contactées mais qu'elles ne sont pas intéressées pour intégrer notre CDC. Il précise que ce sujet sera débattu à l'occasion d'un prochain conseil.

Monsieur DUBOIN revient sur les études pour les maisons de santé et demande des précisions sur les objectifs et résultats attendus.

Monsieur MARDESSON précise que ces études ont pour but d'évaluer la pertinence du développement d'une telle structure, de mettre en réseau les professionnels de santé et de donner une feuille de route pour les communes qui auront à leur charge les travaux d'aménagement de leurs structures.

Monsieur TABOURNEL aborde ensuite l'activité saisonnière de location des bateaux électriques et le déficit récurrent de cette activité évalué à +/- 4000 €.

Monsieur ROUARD demande à ce que cette activité soit mise en veille au regard de son faible intérêt touristique et de la perte financière engendrée.

Monsieur MARGERIN s'interroge sur la gestion de cette activité par la CDC et non pas par l'office de tourisme qui pourrait se décentraliser pour partie à la Marine durant la saison estivale.

En réponse à Monsieur MARGERIN, Monsieur MARDESSON précise qu'une étude a été faite et que l'office de tourisme n'est pas intéressé au vu des investissements à réaliser.

Madame CHESTIER propose pour la saison 2016 de recruter qu'un seul agent et de financer l'activité par le produit de la TDS.

***Les membres du conseil trouvent un accord sur :***

- ***le maintien pour le FPIC du taux de participation de la CDC à hauteur de 40%***
- ***l'augmentation de 50 % des taux d'imposition***
- ***l'inscription budgétaire 2016 du coût de fonctionnement des bornes de rechargement étant donné l'inscription de leur installation en investissement***
- ***la diminution de la participation de la CDC à l'office de tourisme de 118 000 € à 110 000 € et de 14 000 € à 10 000 € sur le produit de la TDS***
- ***l'inscription budgétaire 2016 de la réalisation de l'étude de faisabilité de la maison de santé d'Argent sur Sauldre dans la mesure où cette dépense était déjà inscrite au budget 2015 et le cabinet d'études désigné par la commission marchés publics.***

Monsieur TABOURNEL continue la présentation des orientations budgétaires Ordures Ménagères 2016.

Concernant l'investissement, les travaux de réaménagement de la déchèterie auront lieu sur les exercices 2016/2017 pour un montant total de 766 000 € HT avec des subventions à hauteur de 520 000 € HT soit un autofinancement de 246 000 € HT.

Concernant le fonctionnement, il souligne que la seule hypothèse de réduction des dépenses porte sur l'accès aux déchèteries extérieures pour les communes de Méry-ès-Bois, Presly, La Chapelle d'Angillon et Ivoy le Pré.

**Les membres du conseil proposent d'envisager d'arrêter l'accès à la déchèterie de Neuvy sur Barangeon pour les habitants de la Chapelle d'Angillon.**

## QUESTIONS DIVERSES

Madame BUREAU rappelle aux membres du conseil l'organisation d'une journée consacrée au développement économique. Elle aura lieu le 6 juin 2016 à la salle des fêtes d'Aubigny sur Nère avec comme programme : le matin, une présentation de la CCI du diagnostic économique réalisé sur le territoire intercommunal et l'après-midi la mise en place de stands type pôle emploi, mission locale...

Par ailleurs, elle informe le conseil d'un rendez-vous avec le Maire de Neung sur Beuvron et Madame RENIER au sujet du forum des entreprises de Sologne le jeudi 3 mars 2016.

Madame BUREAU indique également que la CDC va adresser aux communes les fiches « de la vitrine économique » sur les commerces et les terrains disponibles pour l'installation éventuelle d'entreprises, afin qu'elles actualisent l'ensemble des informations.

Monsieur ETIEVE revient sur la présentation de la DDT au sujet des PLUi qu'il a trouvé très intéressante, il regrette néanmoins que cette présentation n'ait pas eu lieu en présence de l'ensemble du conseil.

Il demande par ailleurs s'il serait possible d'organiser une réunion similaire concernant les transferts de compétences eau et assainissement afin d'éclairer le conseil dans les démarches à venir.

Monsieur MARDESSON propose donc d'inviter les services de la DDT à l'occasion d'un prochain conseil pour nous éclairer sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h27.